



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l'Association des Maires de France,**

CERTIFIE

Que l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral n°2023-582 en date du 1^{er} août 2023, portant demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact concernant le projet de « reconstruction des 3 pontons permanents (Mariott, Carlton, Martinez) des plages de la Croisette », ont été affichés le 25 août 2023 en mairie principale, à l'Hôtel de Ville annexe de La Ferrage, en mairies annexes Bocca et Ranguin, à la capitainerie du port Canto, à la Direction municipale Mer et Littoral sur les pontons Marriott et Carlton, au droit de l'escalier du restaurant de la plage Martinez et plage publique Zamenhof. Cet affichage sera effectué jusqu'au 11 octobre 2023 inclus.

Cannes, le **29 AOUT 2023**



Pour le Maire,
La Directrice Adjointe,


Barbara MALEUVRE